

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 04/04/2025

*Date d’Affichage : 04/04/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 12

*VOTANTS : 16

L’an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, ,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,
Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL6 DRAC IdF AIDE AUX PROJETS ET AU
FONCTIONNEMENT -CREATION ARTISTIQUE***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l’organisation du Festival du Soleil du 20 au 22 juin 2025,

Le Festival du Soleil : Un voyage festif aux couleurs des îles

Organisé par la mairie de Margency pour la Fête de la Musique et pour sa 3^{ème} édition, le Festival du Soleil invite à un voyage festif aux couleurs des Tropiques. L’événement fait la part belle à une programmation musicale de qualité, riche en sonorités, et signée d’artistes de renom, mêlant toutes les sensibilités culturelles des îles et entrecoupées de performances et de manifestations artistiques variées. Concerts et spectacles de danse se succèdent pendant 3 jours dans un cadre verdoyant, propice à la détente entre amis et en famille. Des stands d’artisanat local et de restauration typique complètent l’ambiance de façon immersive et chaleureuse.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250417-DEL6b09042025-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Une programmation exceptionnelle

Le Festival du Soleil, Ambiance Caraïbes de son vrai nom, ce sont 17.000 festivaliers attendus, 250 artistes, 8 mois de préparation en partenariat avec l'association Maridom, pour 3 jours non stop de fêtes, de musique, de danses et de détente qui illuminent et font battre le cœur de la ville les 20, 21 et 22 juin 2025 ! Un événement unique en son genre qui accueillera désormais chaque année les organisations de défense des droits humains pour un mariage subtil des valeurs et des émotions aux sons et aux rythmes des tropiques. Dès vendredi soir vous plongerez dans les années 80. Le lendemain, samedi soir, jour de la Fête de la Musique, la voix légendaire du groupe Kassav, Jean Claude Naimro vous offrira un concert exceptionnel après une première partie non moins inoubliable d'artistes de la scène ultramarine.

Considérant que cette demande a reçu un avis favorable à la majorité en commission des finances le 3 avril.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues et 15 voix pour)

SOLLICITE une subvention à la DRAC IdF« Aide au projet ou au fonctionnement - Création Artistique Festival d'un montant de 42 000 euros.

PRODUCTION ARTISTIQUE - SON/LUMIERE - SCENE - INGENIERIE TECHNIQUE - GESTION DE PROGRAMMATION		
MARIDOM	MUSIQUES ANTILLAISES	20 000,00 €
Emergence production	PLATEAU DES ANNEES 80	15 000,00 €
Los Production	KASSAV	15 000,00 €
	Méditerranée - Corse - Jean Charles PAPI	6 200,00 €
MX EVENEMENT	SCENE SON LUMIERE	67 432,00 €
MX EVENEMENT	ECRANS DE SCENE	17 209,00 €
		140 841,00 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A. de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 17/04/2025

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250417-DEL6b09042025-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025